

# La Maison des Enfants au JT de 20h. sur France 2

dimanche 16 novembre 2014

Voir « [France 2, JT 20h](#) » sur [Youtube](#) + autres reportages dans 'coin press' sur [www.lamaisondesenfants.be](http://www.lamaisondesenfants.be)

En Belgique, la Constitution de 1830 stipule que l'enseignement est libre ce qui signifie que chaque Pouvoir organisateur d'école, publique ou non, choisit ses méthodes, ses organisations et même ses programmes dans le respect toutefois des principes démocratiques prévus par la Loi. Cette liberté a été réaffirmée dans le Pacte scolaire du 29 mai 1959 après beaucoup d'affrontements politiques.

Dans le Royaume, environ 10 % des écoles fondamentales dépendent du Ministère et 45 % des communes, elles forment l'enseignement public officiel et neutre. D'autre part 45 % sont entièrement libres. Elles sont toutes également subsidiées ; quasi pas d'écoles privées.

Dans ce cadre, le signataire de ce texte, ancien inspecteur pour le Ministre de l'Education, a initié, pour le Conseil Communal de Floreffe, une école d'Education nouvelle communale (publique) en Belgique à Buzet en 1992 appelée La Maison des Enfants.

Depuis 22 ans, cette école fondamentale, maintenant animée principalement par Jean-François Manil doctorant en sciences de l'Education, revendique la pédagogie du « Groupe Belge d'Education Nouvelle » ( [www.gben.be](http://www.gben.be) ) selon laquelle la compétition individuelle est remplacée par la solidarité, et le conformisme par la créativité. L'élève a le droit de se tromper. Les notes, bulletins scolaires, punitions, récompenses, dénonciations aux parents, devoirs du soir ou encore examens sont prohibés, ce qui est légalement permis et donc possible dans toutes les écoles. Cette entité scolaire d'une septantaine d'élèves primaires, installée dans les neuf pièces d'une maison de quartier, fait la part belle au théâtre et à la poésie, se veut culturelle avant d'être scolaire. Elle a reçu le Prix de la Reine en 1996.

En maternelle, une quarantaine d'enfants en un seul groupement vertical vit le jeu et l'expression ; les apprentissages formels sont bannis, le droit au mouvement garanti.

A la fin de la scolarité primaire, chaque enfant présente son chef-d'œuvre pédagogique comme preuve de ses compétences de base, annihilant toute notion d'épreuve.

Cette école d'une grande cohérence se soumet évidemment à contre-cœur aux épreuves externes chiffrées obligatoires en fin d'école primaire car celles-ci ne portent que sur l'aspect scolaire individuel et compétitif, renforcent le système des examens notés en amont et produisent toujours le bachotage stressant donc délétère pour les enfants et les familles.

En outre, cette pratique autoritaire du pouvoir subsidiant centralisé est, sans vergogne, en infraction avec la Constitution et le Pacte scolaire cités plus haut.

Plusieurs études universitaires montrent que les anciens élèves de Buzet gardent un esprit de recherche et de fraternité tout au long des études qu'ils réussissent largement.

Le bonheur de vivre, d'apprendre dans la solidarité et l'invention est fortement ressenti par tous les enfants et tous les enseignants. La satisfaction des parents est générale.

Les demandes d'inscription de nouveaux élèves ( dont beaucoup sont malheureux dans le système traditionnel majoritaire ) est en augmentation d'année en année... ce qui risque de rendre moins aisé le maintien du climat familial de 'La Maison des Enfants'.

Mais la jeune et compétente équipe éducative veille...

Ch.P. [pepinstercharles.chez.ymail.com](mailto:pepinstercharles.chez.ymail.com)